



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

27 avril 2022

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination de cadres d'école

Directions

CC-220427-HR-0084

ATTENDU QUE le poste de direction à l'école primaire d'Arundel est actuellement vacant et le poste de direction à l'école primaire Jules-Verne sera vacant à compter de l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de chacune de ces écoles a été consulté sur les critères de sélection de la direction d'école, conformément au paragraphe 2° de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 6 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes au poste de direction d'école :

ÉCOLE	DIRECTION	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
École primaire d'Arundel	Jessica Savard	27 avril 2022
École primaire Jules-Verne	Jenny Svetec	1 ^{er} juillet 2022

Adoptée à l'unanimité

Nomination de cadres d'école

Direction adjointe

CC-220427-HR-0085

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe à l'école secondaire Laval Senior est actuellement vacant;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de cette école a été consulté sur les critères de sélection de la direction d'école, conformément au paragraphe 2° de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 6 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de la personne suivante au poste de direction adjointe d'école, en vigueur immédiatement :

ÉCOLE	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Laval Senior	Chris Kavallos

Adoptée à l'unanimité

ENGAGE • BUILD • ACHIEVE
ENGAGER • BÂTIR • ACCOMPLIR



Répartition des ressources
2022-2023

CC-220427-FR-0086

ATTENDU QU'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

ATTENDU QUE la consultation sur l'élaboration du budget annuel a eu lieu du 16 décembre 2021 au 14 février 2022, de manière conforme à l'article 193.3 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et le comité consultatif EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) ont été consultés et ont respectivement émis leurs commentaires;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit, chaque année, faire une recommandation au conseil des commissaires concernant l'établissement des objectifs et des principes de la répartition de ses ressources, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, ainsi que les critères déterminant la répartition des ressources, conformément à l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a terminé son étude des résultats du sondage sur l'élaboration du budget annuel afin d'établir ses recommandations en ce qui concerne les objectifs, les principes ainsi que les critères de répartition des ressources et d'inclure ces recommandations dans le document *Allocation of Resources 2022-2023*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité d'audit, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2022-2023 contenues au document n° CC-SWLSB-2022/04/27-FR-001, *Allocation of Resources 2022-2023*.

Adoptée à l'unanimité

Partenariat –
réseau de fibres optiques

CC-220427-IT-0087

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a adopté la résolution n° 990922-IT-0034, établissant un partenariat avec la Commission scolaire de Laval (CS de Laval) et la Commission scolaire des Affluents pour la construction d'un réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE la construction du réseau de fibres optiques a été faite par Telus et que, pendant les vingt premières années, les frais d'entretien et de maintenance étaient compris dans les coûts de construction du réseau;

ATTENDU QUE la CS de Laval, à titre de représentante des partenaires, a révisé l'entente avec Telus en 2010 dans le but de prolonger la période sans frais d'entretien et de maintenance jusqu'au 31 août 2021;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval), anciennement la CS de Laval, a négocié une nouvelle entente de cinq ans sur les frais d'entretien et de maintenance du réseau;

ATTENDU QUE la nouvelle entente comprend tous les travaux nécessaires, comme la mise à niveau de l'équipement, la relocalisation des câbles et la réparation des dommages, pour garder l'infrastructure en bon état de fonctionnement, assurant ainsi la longévité de l'investissement;

ATTENDU QUE la CSS de Laval a négocié une réduction des frais d'entretien et de maintenance du réseau de 175,00 \$ le kilomètre;

ATTENDU QUE le coût total annuel pour la CSSWL sera approximativement de 16 000,00 \$, avant les taxes;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la direction du Service des ressources informationnelles à renouveler le partenariat avec le Centre de services scolaire de Laval, conformément au document n° CC-SWLSB-2022/04/27-IR-001 et à tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu
des séances du conseil
des commissaires et
du comité exécutif
2022-2023

ATTENDU QUE le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par règlement, conformément à l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Conseil des commissaires

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

CC-220427-CA-0088

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de ce projet de règlement soit transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu
des séances du conseil
des commissaires et
du comité exécutif
2022-2023

ATTENDU QUE le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par règlement, conformément aux articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'une commission scolaire ne peut adopter un règlement à moins d'avoir donné un avis public, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Comité exécutif

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue de son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

CC-220427-CA-0089

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de ce projet de règlement soit transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité



Rémunération du personnel électoral
Élection partielle
CC-220427-CA-0090

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tiendra bientôt une élection partielle dans la circonscription électorale n° 6;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un président d'élection par voie de résolution n° CC-220330-CA-0068;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit fixer le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier fixe le tarif de la rémunération des membres du personnel électoral de la commission scolaire selon le montant maximal indiqué dans le *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*;

QUE le remboursement des frais des membres du personnel électoral soit fait de façon conforme à la politique n° 1999-FR-01: *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document donné plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Acquisition d'un terrain à
Saint-Lin-Laurentides
CC-220427-MR-0091

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite faire l'acquisition d'un terrain pour y bâtir une école pour sa population scolaire dans la région de Joliette;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides concernant les terrains disponibles dans le secteur;

ATTENDU QU'une parcelle a été choisie par la commission scolaire avec l'accord de la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karla Abraham Di Francesco que, sur recommandation du comité administratif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition du lot numéro 6 463 464 du Cadastre du Québec;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document servant à officialiser l'acquisition dudit terrain, y compris l'acte de vente contenu au document n° CC-SWLSB-2022/04/27-MR-001.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'un entrepreneur
École primaire Pinewood (annexe B)
Installation d'un système de ventilation
CC-220427-MR-0092

ATTENDU QUE l'école primaire Pinewood (annexe B) est ventilée naturellement;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-160-01 concernant l'installation d'un système de ventilation mécanique à l'école primaire Pinewood (annexe b) et l'ouverture, le 4 avril 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant l'installation d'un système de ventilation mécanique à l'école primaire Pinewood (annexe B) à l'entreprise Construction Buram inc., au coût total de 689 159,00 \$, avant les taxes, ou 736 619,66 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un entrepreneur
École primaire Saint-Jude
Réfection de la cour d'école
CC-220427-MR-0093

ATTENDU QUE la cour de l'école primaire Saint-Jude bénéficierait d'améliorations, dont le remplacement du revêtement gazonné et du revêtement d'asphalte et l'ajout d'un terrain de jeu synthétique;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-168-01 concernant la réfection de la cour d'école de l'école primaire Saint-Jude et l'ouverture, le 28 mars 2022; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection de la cour de l'école primaire Saint-Jude à l'entreprise Constructions Anor (1992) inc., au coût total de 701 924,03 \$, avant les taxes, ou 750 263,78 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'un entrepreneur

Académie de Sainte-Agathe

Remplacement de la toiture et
amélioration des composantes
électromécaniques

CC-220427-MR-0094

ATTENDU la nécessité de procéder à une réfection de la toiture et à une amélioration de l'équipement électromécanique à l'Académie de Sainte-Agathe;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 21-189-01 concernant la réfection de la toiture et les améliorations à l'équipement électromécanique à l'Académie de Sainte-Agathe et l'ouverture, le 28 mars 2022, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat concernant la réfection de la toiture et les améliorations à l'équipement électromécanique à l'Académie de Sainte-Agathe à l'entreprise Toitures V. Perreault inc., au coût total de 423 580,00 \$, avant les taxes, ou 452 750,90 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement ci-dessus soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'une ou d'un secrétaire
de comité de sélection

CC-220427-MR-0095

ATTENDU QUE la section 4 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* exige la nomination d'une ou d'un secrétaire de comité de sélection pour superviser le travail des comités de sélection et assurer la transparence du processus d'évaluation;

ATTENDU QUE le paragraphe 3° de l'article 8 de la Directive stipule que seule une personne occupant un poste de cadre ou de professionnel et ayant le statut de permanent peut agir au nom de l'organisme public;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de Priscilla Lingaya, coordonnatrice de l'approvisionnement au Service des ressources matérielles et du transport, à titre de secrétaire de comité de sélection, en vigueur le 28 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

Relocalisation d'une division du
Service des ressources matérielles et
du transport (projets d'investissement
et de maintenance)

CC-220427-MR-0096

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-201116-MR-0055, octroyant des contrats à exécution sur demande concernant des travaux de rénovation générale;

ATTENDU QUE les bureaux des employés affectés aux projets d'investissement et de maintenance seront relocalisés à l'école secondaire Laval Junior en raison d'un manque d'espace dans le bâtiment du centre administratif;

ATTENDU QUE le coût des travaux devant être finalisés sur les systèmes intérieurs de l'école secondaire Laval Junior pour permettre la relocalisation des bureaux des employés affectés aux projets d'investissement et de maintenance s'élève à 152 169,49 \$, avant les taxes;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le bon de commande au nom de l'entreprise Gaudreau Rénovation Construction inc. au coût de 152 169,49, avant les taxes, ou 162 649,02, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Participation à un appel d'offres
du CAG

Fournitures d'arts plastiques

CC-220427-MR-0097

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-7545-50 concernant la sélection de fournisseurs pour l'acquisition de fournitures d'arts plastiques par les organismes publics participants;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres afin de bénéficier des contrats de trente-six (36) mois qui seront octroyés par le CAG;

ATTENDU QUE le coût des fournitures d'arts plastiques pour la commission scolaire est estimé à 500 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-7545-50 lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales;

QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public;

ET QUE tous les achats soient effectués conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

